

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

**Conseillers en exercice :** 19

**Quorum :** 10

**Conseillers présents :** 13

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Date de convocation :**  
7 mai 2025

**Date d'approbation :**  
9 juillet 2025

**Date d'affichage :**  
9 juillet 2025

**LE QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ A VINGT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas, dûment convoqué par lettres individuelles, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Etaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Lucie CHARMION, Inès CUNHA.

**Absents :** Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Catherine KLADO, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

**Pouvoirs :** Alain ZUCCA donne pouvoir à Florence AUDON, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine DAVOINE, Catherine KLADO donne pouvoir à Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE.

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

### ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune ;
2. Extension et restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes : avenants aux marchés de travaux ;
3. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;
4. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises ;
5. Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025 :

Sur proposition d'Olivier BIAGGI, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 26 mars 2025.

### 1. Décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune :

**Considérant** la nécessité de prendre en compte dans le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune :

#### - En dépenses d'investissement :

- Le montant de la contribution financière due par la Commune pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité de la rue de la Forge, soit 17 899,75 € ;
- Le montant des crédits disponibles pour le projet « Pôle enfance culture loisirs » qui s'avèrent supérieurs aux crédits nécessaires pour le financement de ce projet ;

**Ceci exposé,** Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Thierry BADEL demande si ce type de travaux relève bien des dépenses d'investissement de la Commune.

Olivier BIAGGI indique que oui, car ces travaux consistent en la création d'un réseau public d'électricité qui appartient à la Commune.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune, comme suit :

| Section d'investissement |           |                           |               |               |
|--------------------------|-----------|---------------------------|---------------|---------------|
| ARTICLE                  | OPERATION | INTITULE                  | DEPENSES      | RECETTES      |
| 21534                    |           | Réseaux d'électrification | + 17 900,00 € |               |
| 2313                     | 221       | Constructions (en cours)  | - 17 900,00 € |               |
|                          |           | <b>TOTAL</b>              | <b>0,00 €</b> | <b>0,00 €</b> |

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**2. Extension et restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes : avenants aux marchés de travaux :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°034/2023 du 20 septembre 2023 portant attribution et signature des marchés de travaux du projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°041/2024 du 4 décembre 2024 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°017/2025 du 26 mars 2025 autorisant la signature d'avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes ;

Guillaume FREMIOT expose au Conseil Municipal qu'afin de tenir compte de nouvelles sujétions techniques imprévues apparues en cours des travaux et notamment de la nécessité de réaliser dans certains cas des travaux complémentaires, il s'avère nécessaire de conclure de nouveaux avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour les lots suivants :

- **Lot n°04 : Etanchéité – Avenant n°3 :**

Les travaux objets de l'avenant consistent en des reprises d'étanchéité autour des tirants du préau. Le montant de l'avenant est de + 1 200,00 € HT portant le total du marché pour le lot n°04 à 87 739,29 € HT.

- **Lot n°05 : Menuiseries extérieures bois – Avenant n°1 :**

Les travaux objets de l'avenant consistent en la modification du sens ouverture de la partie ouvrante de l'ensemble vitré de la salle de motricité de l'école maternelle. Le montant de l'avenant est de + 4 446,00 € HT portant le total du marché pour le lot n°05 à 216 213,00 € HT.

- **Lot n°09 : Chape – Carrelage – Faïence – Avenant n°2 :**

Les travaux objets de l'avenant consistent en des modifications concernant la nature des plinthes, les quantités de faïence et le ragréage de la partie crèche. Le montant de l'avenant est de + 3 584,13 € HT portant le total du marché pour le lot n°09 à 128 299,09 € HT.

- **Lot n°12 : Electricité – Photovoltaïque – Avenant n°2 :**

Les travaux objets de l'avenant consistent principalement en la fourniture et la pose de serrures électroniques et de dispositifs d'appel d'urgence supplémentaires, en l'ajout de prises et de disjoncteurs. Le montant de l'avenant est de + 3 484,55 € HT portant le total du marché pour le lot n°12 à 524 069,27 € HT.

- **Lot n°14 : Cuisine – Avenant n°1 :**

Les travaux objets de l'avenant consistent principalement en un ajustement du matériel de cuisine afin de tenir compte des matériels finalement non nécessaires ou manquants . Le montant de l'avenant est de – 2 956,26 € HT portant le total du marché pour le lot n°14 à 236 363,75 € HT.

L'ensemble de ces nouveaux avenants représente un montant global de + 9 758,43 € HT. En tenant compte des précédents avenants mis en place, qui représentaient un montant total de 107 138,02 € HT, l'évolution du montant global des marchés est de + 2,05 % par rapport aux marchés initiaux.

Guillaume FREMIOT précise que d'autres avenants arriveront à l'été, notamment un avenant assez important concernant le lot n°01 afin d'intégrer des modifications dans les travaux de gestion des eaux pluviales du projet.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux marchés de travaux initiaux relatifs au projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, tels que présentés ci-avant.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise avec l'entreprise NOVART Services un avenant n°3 pour lot n°04 « Etanchéité » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de + 1 200,00 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 87 739,29 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise GENEVRIER un avenant n°1 pour lot n°05 « Menuiseries extérieures bois » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de + 4 446,00 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 216 213,00 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise Société Nouvelle de Carrelage un avenant n°2 pour lot n°09 « Chape – Carrelage – Faïence » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de + 3 584,13 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 128 299,09 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise GED Rhône-Alpes un avenant n°2 pour lot n°12 « Electricité – Photovoltaïque » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de + 3 484,55 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 524 069,27 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à signer avec l'entreprise MARTINON un avenant n°1 pour lot n°14 « Cuisine » du marché de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux et intercommunaux annexes, et ce, pour un montant de – 2 956,26 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 236 363,75 € HT ;
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

**3. Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :**

Olivier BIAGGI indique que les services techniques de la Commune doivent régulièrement faire face à une augmentation de leur charge de travail pendant la période estivale. Or, cette année, du fait de l'absence temporaire d'un agent technique et d'une charge de travail encore accrue par la livraison de la nouvelle école maternelle, les services techniques de la Commune vont avoir besoin d'un renfort pour leur permettre de faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.

Aussi, la Commune a la possibilité, conformément à l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ce recrutement nécessite une délibération préalable du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de recruter un agent non titulaire afin de renforcer temporairement les services techniques de la Commune, et ce, pour une période d'environ 18 semaines, soit du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 septembre 2025. Il propose également au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de cet agent et à signer le ou les contrats nécessaires à ce recrutement.

Olivier BAGGI précise que, suite au départ d'un des agents techniques en début d'année, un nouvel agent technique, Franck METRAS, a rejoint l'équipe communale début mai.

Thierry BADEL demande quel niveau de compétence est demandé pour cet emploi saisonnier.

Olivier BIAGGI répond que des compétences dans le domaine de la voirie et des espaces verts sont souhaitées. Néanmoins, ce poste est également ouvert aux étudiants en recherche d'emploi estival.

Lucie CHARMION demande si un seul agent sera recruté ou si cela pourra être plusieurs.

Olivier BIAGGI répond que plusieurs agents pourront être recrutés sur la période, mais de manière successive et non simultanée.

Guillaume FREMIOT ajoute que cette délibération a pour objectif de se laisser la possibilité de faire appel à quelqu'un sur la période estivale si le besoin s'en fait ressentir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** de recruter un agent non titulaire pour renforcer temporairement les services techniques communaux, et ce, pour une période d'environ 18 semaines allant du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 septembre 2025 ;
- **Indique** que la rémunération de cet agent sera établie sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial ;

- **Autorise** M. le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer le ou les contrats nécessaires à ce recrutement ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

#### **4. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises :**

**Vu** le Code de Procédure Pénale, et notamment ses articles 255 et suivants ;  
**Vu** la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police Judiciaire et le jury d'assises ;  
**Vu** la Loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;  
**Vu** la Loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-01-00001 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

Le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes en vue de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2026.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- M. Jean-Michel LIGNER ;
- M. Baptiste ZUCCA ;
- M. Mickaël PERROT ;
- M. Christophe STRAZIELLE ;
- Mme Danièle BLONDEAU.
- Mme Manon BOUVIER.

#### **5. Questions diverses :**

**Olivier BIAGGI :**

##### Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire :

- Décision n°001/2025 « Demande de subvention pour l'aménagement d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins » : par une décision en date du 14 avril 2025, M. le Maire a décidé de solliciter l'aide financière du Département du Rhône, à hauteur de 50 000 €, de la Préfecture du Rhône, à hauteur de 155 000 €, et de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COAPMO), à hauteur de 40 000 €, et ce, afin d'aider la Commune à financer l'aménagement d'une liaison mode doux entre le centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins.
- Décision n°002/2025 « Demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la route du Pontet » : par une décision en date du 14 avril 2025, M. le Maire a décidé de solliciter une aide financière d'un montant de 23 088 € auprès du Département du Rhône, au titre de la répartition du produit des amendes de police, et ce, afin d'aider la Commune à financer des travaux de sécurisation de la route du Pontet.
- Décision n°003/2025 « Attribution du logement situé au n°234 de la rue des Veloutiers » : par une décision en date du 15 avril 2025, M. le Maire a décidé d'attribuer ce logement à Mme Cynthia BERGERON et M. Benoît CORE, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.
- Décision n°004/2025 « Demande de subvention pour l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire d'Orliénas » : par une décision en date du 17 avril 2025, M. le Maire a décidé de solliciter l'aide financière du Département du Rhône, à hauteur de 150 000 €, et de la Préfecture du Rhône, à hauteur de 200 000 €, et ce, afin d'aider la Commune à financer l'opération de rénovation énergétique de son école élémentaire.

**Guillaume FREMIOT :**

Projet « Pôle Enfance, culture, loisirs » : la livraison du bâtiment de la crèche et de l'école maternelle devrait avoir lieu au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet. Les visites de la Commission de sécurité et de la PMI (Centre de protection maternelle et infantile) auront lieu à cette même période. En ce qui concerne les aménagements extérieurs, les travaux d'aménagement du parc public sont en cours, les travaux du jardin de la crèche vont débiter très prochainement et les travaux des cours d'école débiteront quant à eux le 7 juillet prochain. Enfin, les travaux de construction du hangar des services techniques se poursuivent en vue de la mise en place de la chaudière du réseau de chaleur fin juin/début juillet.

Guillaume FREMIOT précise que l'inauguration du bâtiment de la crèche et de l'école maternelle aura lieu le samedi 11 octobre prochain.

Thierry BADEL demande si le Conseil Municipal pourra visiter le bâtiment de la crèche et de l'école maternelle.

Guillaume FREMIOT propose d'organiser une visite de ces locaux pour le Conseil Municipal le mercredi 9 juillet à 19h, juste avant la prochaine séance de Conseil Municipal qui aura lieu le même jour à 20h30.

### Développement durable :

- Opération « Adoptez une poule! » : L'opération de dotation de poules mise en place en partenariat avec le SITOM afin de détourner les biodéchets des poubelles grises a rencontré un beau succès. 33 foyers vont recevoir des poules qui leur seront remises le mardi 20/05.
- Fête de l'eau « Oh, mes rivières ! Le Garon et l'Yzeron en fête » : le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) et le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) organisent cette fête autour du thème de l'eau qui aura lieu au lac du Ronzey à Yzeron le 17 mai de 14h à 19h. Au programme : expositions, jeux, ateliers, concerts, spectacle d'improvisation, petite restauration...

Cabane de Rivoire : l'inauguration de la cabane de Rivoire, réhabilitée en partenariat avec la Société de Chasse d'Orliénas, aura lieu le samedi 24 mai à midi.

### **Marilyne SEON :**

Communication : le prochain numéro du magazine municipal sortira en juin. Sa distribution sera réalisée par La Poste et s'étalera sur une dizaine de jours.

Vie associative : la vie associative du village connaît une forte dynamique actuellement, avec de nombreuses animations en préparation et notamment le Festival FREESONS du 24 au 28 juin, la fête du 14 juillet organisée avec les commerçants et l'association ORLIENOUBA, les classes en 5 le 27 septembre et le bal de la Vogue le 4 octobre. Toutes les informations sur ces manifestations sont à retrouver sur le site internet et la page Facebook de la Commune.

### Action sociale :

- Logement d'urgence : face aux difficultés rencontrées avec l'organisme choisi pour gérer le logement d'urgence, les Communes souhaiteraient que ce soit la COPAMO qui reprenne la gestion locative de ce logement et ainsi que ce logement puisse enfin être mis à disposition des personnes qui en ont besoin.
- Registre des personnes vulnérables : un appel à la population va être réalisé d'ici l'été en vue de mettre à jour le registre des personnes vulnérables de la Commune.
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Coteaux Rhodaniens : ce CPTS regroupe les professionnels de santé du territoire qui souhaitent travailler ensemble en faveur du développement des actions territoriales de prévention, de l'organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient ou encore de l'amélioration de l'accès aux soins... Ce regroupement est un plus pour le territoire, car il permet d'améliorer la prise en charge médicale.
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : le CCAS est en train d'expérimenter la mise en place d'une aide alimentaire par l'intermédiaire de contrats avec l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Cela permettrait aux personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire de recevoir des produits frais (légumes, pain, œufs...) disposant de meilleurs qualités nutritives.

### **Jean-Michel ARPI :**

Conseil Municipal des Enfants (CME) : pas de réunion récente du CME, mais déjà pas mal d'activités ou de participations à des manifestations communales, comme la cérémonie du 8 mai. Les membres du CME participeront prochainement à l'inter-CME à l'échelle de la COPAMO ainsi qu'à la manifestation organisée par les commerçants et qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

Conseil des aînés : le Conseil des aînés tiendra sa 2<sup>ème</sup> réunion de l'année le 15 mai. A cette occasion, il se penchera sur le projet de logements seniors qui est actuellement à l'étude sur la Commune. Par ailleurs, les membres du Conseil des aînés se montrent très intéressés par les initiatives et les activités intergénérationnelles, lesquelles leur permettent d'échanger avec les autres générations de la Commune, comme les membres du CME.

### **Anne-Sophie LORIDAN :**

Restauration scolaire : depuis la fin du mois d'octobre 2024, c'est l'entreprise DUPONT Restauration qui a en charge le service de restauration scolaire, avec une nouvelle cheffe cuisinière. Les premiers mois de fonctionnement sont globalement bons, avec un très bon respect par l'entreprise du cahier des charges et une très bonne collaboration entre les différents intervenants. Quelques ajustements sont néanmoins en cours, notamment en ce qui concerne les quantités servies. Concernant les effectifs accueillis au restaurant scolaire (enfants et adultes), ils continuent d'augmenter. C'est pourquoi, une réflexion a été lancée sur la possibilité de mettre en place d'un 2<sup>nd</sup> service pour les enfants de maternelle à la rentrée de septembre 2025. Par ailleurs, des affichettes rappelant certaines règles de fonctionnement de la restauration scolaire ont été mises en place dans le restaurant afin de mieux guider les enfants pendant les temps de repas.

**Nathalie CHARTOIRE :**

Radar pédagogique : le radar pédagogique a été positionné au cours des vacances scolaires sur la 1<sup>ère</sup> partie de la rue de la Forge, qui est une rue à sens unique dont la vitesse de circulation est limitée à 20 km/h. La période de mesure ayant été courte depuis la mise en place du radar, les données relevées seront à compléter dans les prochaines semaines. Pour l'instant, les premières statistiques issues du radar montrent un flux moyen de 145 véhicules par jour ouvré et de 85 véhicules par jour de week-end. Concernant les vitesses relevées, elles sont dans 43 % des cas inférieures à 20 km/h et dans 93 % des cas inférieures à 30 km/h. Ces relevés sont pour l'instant plutôt rassurants quant à la vitesse de circulation dans ce secteur.

Liaison mode doux entre centre-bourg d'Orliénas et le hameau des Sept Chemins : les études préliminaires de maîtrise d'œuvre lancées en début d'année sont en cours. Une rencontre est prévue le 16 mai prochain avec le Département afin d'évoquer les aménagements envisagés sur la portion de route départementale concernée par le projet. Pour rappel, le projet est découpé en deux tronçons, avec un tronçon bas prioritaire, comprenant le bas de la route des Sept Chemins et le carrefour du Félin, qui sera réalisé fin 2025/début 2026 et qui permettra de créer un cheminement piéton sécurisé sur cet axe routier fort et régulièrement emprunté par les riverains.

Thierry BADEL demande quand seront réalisés les travaux d'aménagement du parking des Sept Chemins.

Olivier BIAGGI indique que les études sont terminées et que les travaux devraient débuter à l'automne et s'achever en fin d'année.

**Vincent LECOCQ :**

Voirie :

- Route Départementale n°36E (RD n°36E) : le département lance une consultation d'entreprises en vue de la réalisation des travaux de réfection de la RD n°36E, dans la secteur où la chaussée s'est affaissée (en face du cimetière). Nous devrions en savoir plus prochainement sur le planning des travaux.
- Sécurisation de la route du Pontet : suite à une étude menée avec le Département, la Commune a décidé de faire réaliser des travaux de sécurisation de la route du Pontet. Ces travaux comprennent l'aménagement de plusieurs écluses ainsi que la création d'un cheminement piéton. Avant de lancer ces travaux, la Commune doit au préalable mettre en place une convention avec le Département qui est propriétaire de la voie. Cette convention devrait être mise en place au début du mois de juillet.
- Gestion des eaux pluviales : confrontée à des problèmes d'évacuation des eaux pluviales au niveau du chemin de l'Homée et de la route de Jalloussieux, la Commune a fait réaliser des tests d'aptitude des sols dans ces secteurs. Ces tests avaient pour but de permettre d'identifier des solutions afin de mieux gérer les eaux pluviales. Sur la base de ces tests, le SYSEG a engagé des études qui devraient déboucher sur l'établissement de devis au cours des prochaines semaines.

Marché hebdomadaire : de nouveaux commerçants (vendeurs d'artisanat notamment) viendront prochainement renforcer l'offre du marché hebdomadaire.

**Florence AUDON :**

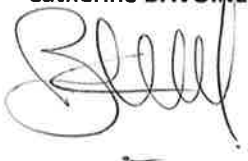
Manifestation organisée par les BénéLoves : des commerçants et associations du village ont unis leurs efforts sous le nom de « BénéLoves » afin d'organiser une journée d'animation au profit de l'association NANANERE, association qui accompagne des enfants malades et leur famille pendant le traitement de la maladie. Cette journée d'animation aura lieu le 1<sup>er</sup> juin de 10h à 17h sur la place François Blanc. Au programme : concert, magicien, ateliers, jeux, tombola, restauration... L'argent collecté lors de cette journée sera intégralement reversé à l'association NANANERE.

**La séance est levée à 22h00**

**Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance de Conseil Municipal du 9 juillet 2025.**

**Signé à Orliénas, le 9 juillet 2025.**

**Le Secrétaire de séance,  
Catherine DAVOINE**



**Le Maire  
Olivier BIAGGI**

